

Mariage
De Theodore Kebel
A Marie Louise
Cameron

Le neuf octobre mil sept cent quatre
vingt sept après la publication d'un
Ban de Mariage faite au prône de
la messe paroissiale entre Theodore
Kebel Natif de l'Electorat de Mayence
demeurant dans cette paroisse fils
d'André Kebel et de défunte Marie
pente Les père et mère demourant
dans l'Electorat de Mayence en
Allemagne d'une part. A Marie
Louise Cameron demourante dans cette
paroisse fille de feu Thomas Cameron
et de défunte Anne Fraisi Les père et
mère de la paroisse d'Orbigny en
Ecosse d'autre part, les dits parties
ayant obtenu dispense de deux
Bans de Monsieur D'Asture Coadjuteur
de Quebec et l'edit futur Epoux
Nous ayant présenté un certificat
de liberté Consensus par Messire
Hubert Curé de Quebec député pour
cet effet, nous Curé Sausigné avons
reçu leur mutuel Consentement et

Index 41

41

leur avoir donné la benediction ^{est l'usage de l'ancien}
 nuptiale suivant la forme prescrite par
 Notre mere la sainte Eglise en presence de
 Messieurs Frederic Guillaume Privat,
 Pierre Perrault, Andre Eschenbach,
 Ignace Derocher tous amis des epoux
 et qui exceptez un ont signés avec le point
 le pousse ayant declare ne savoir ecrire
 lecture faite

Wolfgang Göbel

Pierre Perrault

M. Oliva Ignace Derocher

Johann Dimpel Eschenbach

" J. M. Verreault